



Crèches et UAPE : création d'une antenne de la Maison de l'Enfance à Courfaivre

Madame la Présidente,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Voici un dossier dont on parle presque à chaque conseil général, tellement la situation est préoccupante et urgente. La communication communale restant vague, voire inquiétante parfois. Il est important d'être plus précis pour les bénéficiaires des prestations de la crèche actuelle et tous les parents en attente de places.

Une commune de la taille de Haute-Sorne se doit d'avoir une politique en matière d'accueil de la petite enfance en adéquation avec le développement de logements, de terrains viabilisés et de parcelles en vente ou en construction.
De plus, au printemps dernier, l'exécutif, s'est engagé à trouver une solution pour remplacer la crèche privée de Courfaivre qui avait annoncé sa fermeture.

Il s'agit d'une nécessité impérieuse d'une part d'assurer la continuité de garde et d'accueil des enfants et faciliter leur organisation familiale et, d'autre part, de rassurer les parents afin qu'ils obtiennent des réponses pour trouver des solutions familiales et professionnelles.

A ce jour, les démarches cantonales pour l'obtention des places touchent à leur fin et notre commune n'a pas encore de locaux pour accueillir la structure. C'est pourquoi, nous déposons une motion interpartis urgente, afin de continuer à soutenir au plus près ce dossier.

Au bureau du Conseil général, il nous a été communiqué qu'il était possible que l'ouverture de la future antenne ne soit possible qu'à la rentrée 2020. Ce qui est très alarmant.



Rappel des faits connus à ce jour :

Au printemps 2018, les autorités apprenaient la fermeture de la crèche garderie privée des Barbouilles à Courfaivre pour l'été 2019, qui accueille actuellement plus de 65 enfants. En juin 2018, le conseil communal déposait une demande au service de l'Action sociale pour l'ouverture d'une antenne de la Maison de l'enfance à Courfaivre et la création de places reconnues au subventionnement.

Dans la presse et par le journal Canal Alpha de fin janvier, est retranscrit que la crèche des Barbouilles, respectivement les familles concernées, soit plus de 45 familles, sont inquiets quant à la suite qui sera donnée pour des solutions de garde et d'accueil des enfants.

De leur côté, les services cantonaux répondent qu'une demande a été bien été déposée à l'action sociale, qu'une analyse est en cours et qu'un dossier sera remis au gouvernement pour prise de décision, courant février, selon la Ministre en charge, Mme Barthoulot, entendue sur les ondes de Canal alpha et au Parlement jurassien.

Bien que nous entendions les affirmations des autorités communales, dans la presse qui stipule : « *qu'il est impensable de ne rien faire à Courfaivre pour l'accueil de la petite enfance... Le Conseil communal fera son possible... mais que le temps sera très serré !* », les parents et le législatif n'ont pas de projet concret sous les yeux.

Soutien de la Confédération à ne pas manquer :

En septembre 2018, la Confédération a décidé de prolonger le programme d'impulsion limitée, visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

De nouvelles demandes d'aide financière pourront être présentées à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à partir du 1er février 2019. Un crédit d'engagement a été voté pour permettre la création, par une contribution financière annuelle sur 3 ans,



MOTION URGENTE

INTERPARTIS

26.02.2018.

Personne de contact

de nouvelles structures d'accueil ou de places supplémentaires pour l'ensemble des institutions parascolaires ou extra-familiales en suisse. Ce crédit est limité dans le temps et les premiers en liste seront servis.

Quelles tâches sont du ressort de Haute-Sorne :

Si l'octroi des places d'accueil est du ressort du gouvernement cantonal, les locaux à mettre en place sont du ressort de la Commune. Les locaux de l'unité d'accueil privée actuels sont à disposition, soit par une location, soit par une vente, qui entraînera bien sûr un investissement et des rénovations.

D'autres solutions existent comme les locaux de la Poste ou de la banque Raiffeisen qui nécessiteraient une solution transitoire.

Le législatif devra se prononcer au plus vite pour des crédits, soit d'achat, soit de rénovation, soit d'infrastructures et mobilier. Nous souhaitons envoyer un message fort à la population afin de lui assurer une transition et répondre à leur besoin urgent.

Vu le nombre d'enfants en attente, le gouvernement ne pourra pas refuser cette antenne sans prêter toutes les structures cantonales existantes. De plus, ses nouvelles places permettront de mieux optimiser les places entre les sites de Haute-Sorne et améliorer le degré d'occupation, si important pour la couverture des charges via les participations des parents et les subventions cantonales et fédérales.

De ce fait, par cette motion urgente, nous demandons au Conseil communal :

- D'assurer une transition pour l'accueil de la petite enfance à Courfaivre
- De soutenir et mettre en place une unité d'accueil, par une antenne de la Maison de l'Enfance ou autre organisation communale.
- D'étudier toutes les solutions visant à trouver les locaux adéquats.
- De soumettre au CG le projet et les crédits nécessaires

Signatures :